Nº 122 | Mai 2013 | Abonnements sur www.pagesdegauche.ch | info@pagesdegauche.ch

Pages de gauche
MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Bienvenue à Gattaca

Vidéosurveillance dans un établissement scolaire à Lutry, pose de caméras dans la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne-Dorigny en discussion, projets de «vidéoprotection» dans les rues de Genève: la Suisse romande prend des allures de camp retranché. Une étrange sensation d'être observé et surveillé s'installe au fur et à mesure que les caméras s'emparent de l'espace. De plus, le Conseil national a accepté – par 92 voix contre 85 – les tests ADN sur «certaines catégories de requérants d'asile». Proposée par Olivier Guéniat l'été dernier et reprise par le PDC Christophe Darbellay, la mesure est non seulement anticonstitutionnelle et discriminatoire, mais représente également un bond en avant en matière de surveillance. Une nouvelle manière d'assujettir les corps semble ainsi se mettre en place, se faisant de moins en moins subtile, mais toujours autant porteuse de violence. *Surveiller et punir,* et dans ce cas punir d'abord puis surveiller, puisque le prélèvement ADN de façon systématique et arbitraire (il paraîtrait qu'il y a des statistiques…) sur des groupes précis de la population constitue déjà en lui-même une sanction. Trente et une propositions du même ordre ont été soumises lors de cette session extraordinaire intitulée «La réalité Schengen/Dublin: libre circulation des criminels et abus dans le droit d'asile». Les coupables sont tout trouvés… Si le Conseil des États suit le National, le contrôle des individus se fera désormais non seulement par, mais également dans les corps.

Réd.

Dérives sécuritaires

Parler de dérive sécuritaire devient de plus en plus impopulaire, même à gauche, nécessité de répondre aux "craintes de la population" oblige. Pourtant, la multiplication des caméras de surveillance et autres tests et fichage, systématiquement justifiés par la nécessité de se protéger d'un "ennemi" forcément venu de l'extérieur, qu'il s'agisse de jeunes de banlieues, d'hypothétiques voleuses·eurs roms ou de requérant·e·s d'asile, n'est pas seulement inquiétante. Quand ces mesures sont couplées à des violations crasses des droits fondamentaux dans les prisons suisses, on assiste à un phénomène de négation des libertés publiques de plus en plus inquiétantes.

Lire en pages 2 et 8

Loi sur l'asile
On ferait bien d'être un peu plus récalcitrant·e·s.
Page 3

Venezuela
Chávez, ou la mise au pas du mouvement ouvrier
Page 4

Syndicalisme
Neuchâtel: une CCT à tout prix?
Pages 6 - 7

PRISONS

Quand la réalité dépasse l'imagination

Surchargés, les prisons vaudoises n'arrivent plus à absorber les flux de détenu·e·s que des magistrat·e·s fort scrupuleux n'hésitent pas à envoyer quelques jours au frais pour leur apprendre à oser venir en Suisse (sans statut de séjour, il suffit de très peu de choses – le vol d'un pack de bière, au hasard – pour faire quelques jours de préventive). Tant et si bien que le secteur carcéral de la Police lausannoise est censé pallier le manque de places. Sauf que les conditions de détention sont de plus en plus souvent dénoncées. Le Tribunal fédéral est intervenu récemment et a demandé aux autorités de contrôle de la détention d'enquêter sur les conditions de vie à l'Hôtel de Police. Le Chef de la Police judiciaire lausannoise s'est donc fendu d'une lettre au Tribunal des mesures de contrainte. Les réponses font froid dans le dos. Extraits choisis:

Q.1 Quel est le nombre de mètres carrés des cellules?

R. La plus petite cellule fait 7 mètres carrés et les autres environ 8 mètres carrés.

Q.2. Les cellules disposent-elles de fenêtres?

R. Non.

Q.3 La lumière est-elle allumée en permanence?

R.. Oui.

Q.4 Les toilettes sont-elles dans la cellule?

R. Oui. Toutefois, le papier hygiénique est fourni sur demande.

Q. 5 Le prévenu a-t-il accès à la douche, et à quelle fréquence?

R. Le prévenu a accès à la douche deux fois par semaine.

Q. 6 Des habits sont-ils mis à la disposition du prévenu?

R. Nous disposons de quelques habits de rechange, ce qui nous permet d'en mettre à disposition de cas en cas. Lors de la douche, nous remettons des sous-vêtements.

Q. 8 Le prévenu a-t-il accès aux médias, et plus particulièrement à la télévision et à la lecture?

R. En principe non. Nous remettons, à la demande du prévenu et avec l'accord du procureur en charge du dossier, le journal «20 minutes». Nous n'avons pas de télévision ni de bibliothèque prévues pour cet usage.

Q. 9 Le prévenu a-t-il droit à des promenades? Cas échéant, quel est le nombre et la fréquence de ces promenades?

R. Oui, chaque détenu a au moins une promenade de 15 minutes par jour, seul ou avec un autre détenu (davantage lorsque la charge de travail des geôliers le permet).

Pour l'heure, malgré parfois plusieurs semaines dans ces conditions, le Tribunal fédéral n'a pas ordonné la libération immédiate de détenu·e·s. Ce qui serait, faut-il le rappeler, le moyen le plus simple de désengorger les prisons.

Arnaud Thièry

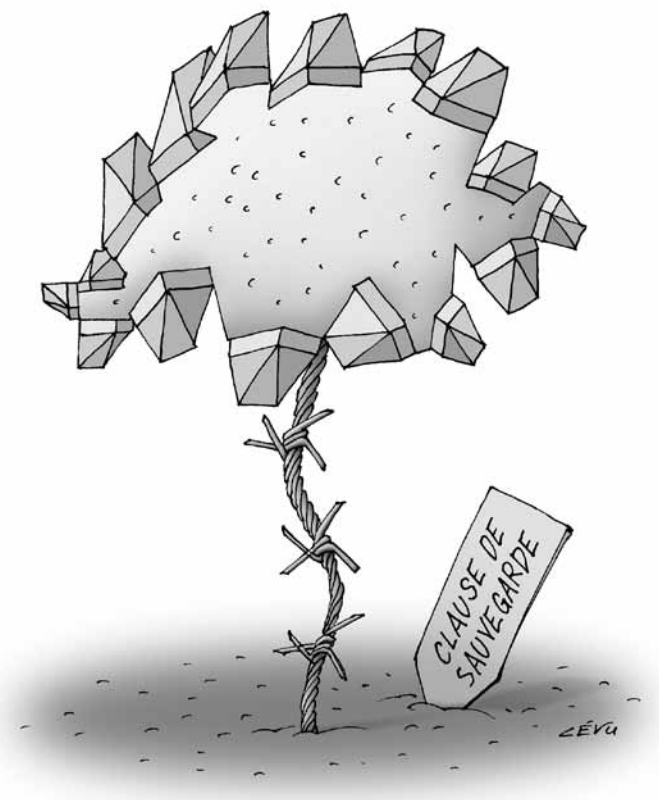

V'là l'printemps: les Toblerones re-fleurissent

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.–
Abonnement de soutien: Fr. 130.–
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e·s, chômeuses·eurs): Fr. 39.–

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Dimitri Andronicos (DA), Samuel Bendahan (SB), Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Adrien Faure (AF), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thièry (AT)

Comité:
Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Anne Holenweg, André Mach, Philipp Müller, Line Rouyet, Rebecca Ruiz, Géraldine Savary, Alberto Velasco
Secrétariat de rédaction, mise en page:
Gabriel Sidler
Webmasters:
Mathieu Gasparini et Sébastien Schnyder
Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)
Maquette:
Marc Dubois, Lausanne
Relecture:
Dominique Hartmann et Salima Moyard
Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

ERRATUM

Nous présentons nos excuses à nos lectrices·eurs et à l'auteure pour les malencontreuses fautes d'accord laissées dans l'article d'Eva Kouvandjieva consacré au théâtre de Brecht dans notre dernier numéro (n° 121). L'article corrigé est disponible sur notre site Internet.

RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE

Requérant·e·s épouvantails

Le 9 juin prochain, le peuple suisse se prononcera sur une énième révision de la loi sur l'asile… ou plutôt un énième durcissement de la loi sur l'asile. Pour une population qui représente à peine 1% des résident·e·s en Suisse, les autorités helvétiques n'en font-elle pas trop?

N'est-ce pas là une sorte de diabolisation d'une couche de personnes très vulnérables, dont la plupart ont été contraintes de quitter leur pays en catastrophe? On parle notamment de la suppression des demandes d'asile dans les ambassades, de la suppression de la désertion comme motif d'asile, de la création de «centres spéciaux» pour «requérants d'asile récalcitrants».

QUI SERA CONSIDÉRÉ·E COMME «RÉCALCITRANT·E»?

Penchons-nous justement sur l'idée de créer des «centres spéciaux» pour «requérants récalcitrants», une idée qui fait couler beaucoup d'encre et de salive. Qui seront les pensionnaires? Quels seront les critères? Ne sommes-nous pas en train d'assister à la création d'un nouveau statut de requérant·e·s par Berne? Après l'invention du statut de NEM (Non-Entrée en Matière), ou encore celui de «requérants à l'aide d'urgence» pour des requérant·e·s débouté·e·s, avec la stigmatisation que l'on sait? Certains partis de la droite suisse évoquaient dans un premier temps (il y a quelques mois déjà) l'idée de construire des «camps d'internement», nous rappelant les tristement célèbres camps de concentration nazis… Une idée qui avait vite été réfutée par les autres partis suisses, mais qui semble aujourd'hui (au moins pour certain·e·s) acceptable. La question qui taraude l'observateur neutre est de savoir pourquoi certain·e·s politicien·ne·s essaient d'attiser dangereusement les passions anti-immigré·e·s. Par calcul politique la plupart du temps, qu'il s'agisse de plaire à son électorat pour l'UDC ou de courir derrière cette dernière pour les autres partis de droite. Comment en est-on arrivé là?

Philippe Currat, membre de la commission des Droits de l'homme de l'Ordre des avocats de Genève avertissait déjà dans *Le Matin dimanche* du 30 mars 2013 que «la notion de récalcitrant est très floue et j'ai l'impression que c'est intentionnel. Ça laisse le champ libre aux autorités pour écarter quelqu'un sans avoir à se justifier». Un requérant, que nous avons rencontré, dit «avoir peur que certains employés dans le milieu de l'asile s'en servent pour "régler des comptes" puisque rien n'est défini». Alors qu'un autre nous demandait innocemment si «l'oubli d'acheter un ticket de métro ou de train, qui est déjà sanctionné par une amende, sera considéré comme un motif d'envoi dans un centre pour récalcitrants?».

Autant de questions sur lesquelles les autorités devront se pencher!

«ACHARNEMENT INCOMPRÉHENSIBLE»

La création de centres pour récalcitrants, sans en avoir prédéterminé les règles, ouvre la voie à de possibles dérapages. Aldo Brina, co-président de Stop Exclusion, est clair là-dessus: «La création de centres pour récalcitrants n'apporte rien de bon, elle n'apporte que de l'arbitraire, car on ne sait pas qui est un récalcitrant, ni qui va être envoyé, d'autant qu'une personne placée dans un centre spécifique ne peut pas contester la mesure immédiatement. Elle ne peut le faire qu'après avoir passé quelques jours là-bas», conclut-il sur les ondes de la RTS (le 8 avril 2013).

Les révisions de la loi sur l'asile se succèdent rapidement en Suisse, certaines ONG parlent «d'acharnement incompréhensible» sur une population qui représente moins de 1% des résident·e·s en Suisse. Jo Lang, vice-président des Verts suisses, fait cependant remarquer que cela ne concerne pas tou·te·s les citoyen·ne·s: «en Suisse, il n'y a pas que l'anti-asile et la xénophobie, il y a aussi de l'humanisme».

FBradley Roland éditorialise au journal Voix d'Exils

L'article complet se trouve sur le site voixdexils.ch

VENEZUELA

Vers la fin de l'imposture

Notre couverture du mois passé sur Chávez a fait réagir certain·e·s de nos abonné·e·s. Pour leur répondre, expliquer notre position et, pour celles et ceux qui le souhaitent, lancer le débat, nous publions ce mois-ci, dans nos pages et sur notre site, une analyse détaillée de la trajectoire de la gauche vénézuélienne depuis la Seconde Guerre mondiale. On trouvera d'autres références sur www.pagesdegauche.ch.

Depuis la mort de Chávez, on parle peu du mouvement ouvrier vénézuélien, qui a pourtant joué un rôle de premier plan dans l'histoire du pays. Les premiers syndicats se constituent dans l'illégalité dans les années 1930, sous l'impulsion du parti «Action démocratique» (AD). Durant la guerre, les syndicats sont légalisés et le droit de grève est reconnu. Un nouveau code du travail établit des salaires minimum, la protection de la santé et de la sécurité, des tribunaux du travail ou des indemnités élevées en cas de licenciement.

LUTTES OUVRIÈRES

Mais l'AD veut aller plus loin: démocratiser entièrement la vie politique, approfondir les réformes sociales et donner plus de pouvoir aux syndicats. L'AD prend le pouvoir en octobre 1945, et décrète une taxe de 50% sur les bénéfices des compagnies pétrolières, introduit le partage des bénéfices et l'établissement de conseils ouvriers au niveau des entreprises, garantit les droits de tous les partis politiques, lance des campagnes de santé publique et d'alphabétisation et élabore un projet de réforme agraire.

Une nouvelle centrale syndicale est créée: la Confédération des Travailleurs du Venezuela (CTV). Les travailleuses·eurs lancent une vague de grèves dans tout le pays. Les compagnies étrangères menacent de se retirer, la droite crie à la ruine.

En décembre 1947, les premières élections régulières mettent au pouvoir un gouvernement AD. Les tensions sociales montent. Dans les premiers mois de 1948, les grèves prennent de l'ampleur, la base ouvrière de l'AD revendique la nationalisation des industries de base, dont le pétrole, et la mise en œuvre de la réforme agraire.

LE RÔLE DE L'ARMÉE

Face à ces mouvements, l'armée renverse le gouvernement en novembre 1948. La junte militaire déclare l'AD illégale et arrête toute la direction de la CTV. Les militaires prennent le contrôle des syndicats et le droit de grève est supprimé. Ce n'est qu'en janvier 1958 que l'AD, qui a maintenu ses structures dans l'illégalité, parvient à renverser la dictature grâce à une grève générale insurrectionelle.

À partir de là, le Venezuela vit sous un régime démocratique, avec une alternance entre la droite et la gauche. C'est une période globalement progressiste, marquée par la consolidation d'une démocratie pluraliste et l'élévation des niveaux de santé, d'éducation, de culture et de bien-être social de toutes les catégories de la population. La réforme agraire est réalisée en 1960 et l'industrie pétrolière est nationalisée en 1976, sous l'égide de l'AD.

COURANTS AUTORITAIRES

Les années 1978-1998 sont à l'inverse marquées par des difficultés économiques, par la rechute dans un capitalisme rentier dépendant du pétrole et par la montée des inégalités sociales et de la corruption, aboutissant au discrédit de la «classe politique». Dans l'armée s'affirment alors des courants partisans d'un régime autoritaire et nationaliste. Hugo Chávez est actif dans cette mouvance. Son idéologie se constitue à partir de deux sources: d'une part, le fascisme militaire argentin et d'autre part les mouvements communistes dissidents du PCV qui ont organisé la lutte armée contre les gouvernements démocratiques dans les années 1960 et 1970.

Après une tentative de coup d'État en 1992 contre le gouvernement de Carlos Andrés Pérez (AD), Chávez renonce à la prise du pouvoir par la force. En 1998, il gagne les élections présidentielles et reste au pouvoir pendant quatorze ans.

QUEL BILAN DU CHAVISME?

Quel est son bilan? Il faut d'abord reconnaître qu'il a bénéficié du soutien d'une masse populaire de pauvres à laquelle il a promis une vie meilleure. En redistribuant une partie de l'argent du pétrole, il a amélioré de façon significative les conditions de vie de millions de personnes, mais il s'est bien gardé de leur donner du pouvoir. Le «Parti Socialiste Unifié du Venezuela», créé en 2006, est une structure autoritaire dont la fonction principale est de soumettre la gauche au contrôle de l'État et de l'appareil chaviste.

La mise au pas du mouvement ouvrier a cependant échoué. La CTV, réprimée et marginalisée, reste debout. La création d'une nouvelle centrale, l'UNT, qui devait encadrer la classe ouvrière, a eu un effet contraire. Devant l'incompétence et l'arrogance des directions chavistes des entreprises nationalisées, les travailleuses·eurs de l'UNT ont passé des accords avec la CTV, reconstituant ainsi un mouvement syndical indépendant.

Le chavisme restera une parenthèse bonapartiste dans l'histoire du Venezuela. Par certains côtés, le régime instauré par Chávez rappelle celui instauré en Argentine par Juan Perón. À la différence de Chávez cependant, Perón a permis l'essor du mouvement syndical, contre la gauche traditionelle mais en établissant la principale centrale syndicale comme une force sociale incontournable. À sa mort, Chávez ne laisse rien.

Dan Gallin

La version intégrale de l'article se trouve sur notre site.

HONGRIE

Les dérives inquiétantes du *Fidesz*

Le 7 mars dernier, par une action spectaculaire, une soixantaine de jeunes ont occupé la cour et quelques balcons du quartier général du *Fidesz*, en protestation contre le quatrième amendement de la Constitution adopté par la majorité gouvernementale, et donc par le *Fidesz* (avec ses deux-tiers au parlement qui veut dire dans leur interprétation ainsi que dans leurs actions qu'ils ont les pleins pouvoirs). Cette dernière modification en date, bien entendu, signifie que même les derniers vestiges de la démocratie libérale hongroise seront démontés. Elle rend possible la mainmise quasi complète de l'exécutif sur le judiciaire, limite les compétences de la cour constitutionnelle en sorte que cette dernière ne pourra plus exercer aucun contrôle sur l'exécutif, interdit la campagne électorale hors des médias "publics" (en vérité occupés depuis longtemps par les journalistes aux ordres du Fidesz). Elle introduit en outre la discrimination explicite contre les pauvres, notamment les SDF, adopte une définition extrêmement étroite de la famille qui exclut non seulement la possibilité de se marier pour les couples homosexuels (au niveau constitutionnel!), mais rend inférieur le statut civil du concubinage, etc.

DÉSOBÉISSANCE CIVILE

L'action des jeunes relevait de la désobéissance civile, non violente, et ils étaient déterminés à rester sur place jusqu'à l'arrivée de la police. Mais le parti n'a pas voulu faire intervenir la police, elle a même été renvoyée des lieux; à la place, ils ont fait venir des «vigiles» à leur solde, en vérité, des individus connus comme supporters de foot d'extrême droite, parmi lesquels des criminels professionnels (notamment l'un d'eux ayant été condamné pour meurtre). Encore une preuve, pourrait-on dire, de la proximité du *Fidesz* avec l'extrême droite. Des contre-manifestant·e·s avaient aussi été envoyés par le parti, qui relèvent de l'organisation pseudo-civile «Marche pour la paix», créée de toute pièce par le *Fidesz*. Ces personnes ont insulté les jeunes, souvent en tenant des propos antisémites, et se sont même montrées physiquement menaçantes envers certaines personnes.

Quelques heures plus tard, devant les caméras des chaînes télévisées, deux porte-parole du *Fidesz* sont apparus dans la cour de l'immeuble, ayant l'intention de «distribuer des gâteaux» pour les manifestant·e·s (personne n'en a pris bien évidemment), en signe de volonté paisible, contrastant avec l'action «violente» des jeunes. Faute d'action de la police, les manifestant·e·s ont décidé de quitter les lieux et ont continué la manifestation en ville. Malgré cela, depuis lors, beaucoup de manifestant·e·s ont été ramassés par la police à leur domicile et entraînés au commissariat, comme s'ils étaient des criminel·le·s dangereuses·eux. La volonté d'intimidation est manifeste. Le pouvoir veut faire taire le groupe d'opposition civil le plus actif, celui qui avait déjà participé précédemment à l'occupation de la faculté et qui organise également des actions pour la protection des sans-abris.

Balázs Berkovits

SUISSE – VOTATIONS FÉDÉRALES

Qui veut renforcer l'exécutif fédéral?

Initiative UDC ou pas, et quel que soit par ailleurs le système envisagé, la question de l'élection du Conseil fédéral par le peuple demeure un sujet important. Nous en avons déjà parlé (*Pages de gauche*, n° 87), nos raisons n'ont pas fondamentalement changé. Elles sont de trois ordres au moins, et commencent par une distinction importante: les élections ne sont pas l'alpha et l'oméga de la démocratie, elles ne sont qu'un moyen en vue de garantir autre chose, en particulier la liberté et l'égalité de tou·te·s.

La première raison concerne les rapports entre parlement et gouvernement. Partout où l'élection de l'exécutif se fait par les urnes, on a pu constater un renforcement de celui-ci au détriment du parlement, et un alignement des parlementaires derrière leur(s) représentant·e·(s) au gouvernement. Deuxième raison, il est peu probable que la présence d'élu·e·s de gauche au Conseil fédéral se renforce grâce à une élection populaire du collège. Elle restera aussi faible qu'aujourd'hui, et les éventuel·le·s représentant·e·s qui y seront élus seront aussi enclins à collaborer avec la droite qu'ils et elles le sont maintenant. Enfin, des campagnes d'élection au Conseil fédéral, mobiliseraient des énergies militantes considérables, sans même parler des moyens financiers à engager, très inégalement répartis, comme on sait. De plus, de pareilles élections auraient aussi des effets délétères sur la démocratie interne des partis, déjà sérieusement écornée, y compris à gauche.

Rappelons-le, l'expression la plus authentique d'une discussion démocratique se concentre sur des objets, des projets, des lois ou des décisions, pas sur des personnes. Or qui viendra nous faire croire que, seule au monde ou presque, la Suisse serait capable d'élire son gouvernement sans qu'il ne soit avant tout question de personnalités?

Antoine Chollet

SYNDICATS

«Cette CCT ouvre une brèche»

Unia a signé l'année passée une convention collective de travail (CCT) dans le domaine du commerce de détail dans le canton de Neuchâtel. Étant liée à l'octroi d'une force obligatoire pour la CCT et à l'acceptation par le Parlement de l'extension prévue des horaires des magasins, attaquée en référendum, le sort de cette CCT sera donc probablement scellé dans les urnes. Entretien avec Catherine Laubscher, secrétaire régionale d'Unia Neuchâtel.

Quel a été le processus qui a conduit à la signature de cette CCT?

C'est un travail de longue haleine, puisque nous tentons depuis plus de dix ans de faire signer au patronat une CCT dans cette branche. Ce dernier, par une motion populaire de la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie (CCNI), souhaitait au départ une ouverture prolongée à 22h en semaine, à 19h les samedis et quatre dimanches ouvrables par année. Le Grand Conseil avait voté en 2008 une loi fourre-tout qui autorisait l'extension des horaires jusqu'à 19h et interdisait la vente d'alcool le soir, qui a été rejetée devant le peuple. À la suite de cet échec, le Conseil d'État a appelé les partenaires sociaux à trouver un arrangement.

Des assemblées générales ont donc été convoquées, les syndicats ont élaboré un catalogue de revendications, et les négociations ont débuté. Elles ont permis d'aboutir à cette CCT, qui a été autorisée à être déclarée de force obligatoire par le Seco (secrétariat à l'économie) en février, ce qui est extrêmement important (cela signifie que toutes les entreprises de la branche devront l'appliquer, qu'elles l'aient signée ou non).

La situation est difficile, car nous nous trouvons face à un patronat dont les appétits sont énormes et qui justifie ses demandes par la concurrence de la France et des cantons limitrophes. Il ne faut pas non plus oublier que le secteur de la vente est un vrai désert conventionnel.

Quelles sont les améliorations contenues dans la CCT?

L'interdiction pure et simple du travail sur appel et l'introduction de salaires minimaux variant selon le type de commerce. Selon que le magasin a «moins» ou «plus» de 10 équivalents plein temps dans le canton ou en Suisse, les salaires minimaux s'échelonnent de 3'800 frs ou 4'000 frs x 12 (ou 3'500/3'700 x13) pour les personnes ayant un CFC ou pas de CFC mais au moins trois ans d'expériences dans la branche. L'employé·e sans CFC n'ayant pas encore atteint les trois ans d'expérience, recevra au minimum 3'460 ou 3'680 frs x 12 (ou 3200 frs/3'400 x 13). À cela s'ajoutent: 42 heures de travail par semaine au maximum, la garantie d'un samedi congé par mois au moins et une amélioration du congé maternité. Dans un canton frontalier et à forte densité de demandeuses·eurs d'emploi, le risque de *dumping* sur les salaires et les conditions de travail est grand. Une CCT de force obligatoire permet de contrecarrer ce risque.

Combien de personnes seront soumises à cette CCT?

Tous les commerces employant plus de deux équivalents plein temps y seront soumis, pour autant qu'ils n'aient pas conclu une meilleure CCT, de l'avis de la commission paritaire. Les employé·e·s de la Migros et de la Coop, pour qui c'est le cas, ne seront donc pas concernés. Mais la nouvelle CCT s'appliquera à 70% du personnel de vente dans le canton de Neuchâtel.

La stratégie consistant à négocier une loi et une CCT n'est-elle par risquée?

Unia est bien sûr opposée par principe à l'élargissement des horaires d'ouverture des magasins, mais l'état du rapport de force entre employé·e·s et patronat et les pressions patronales vers un élargissement – aujourd'hui ou tout bientôt – ont conduit les salarié-e-s et Unia à estimer que, sans aller vers un léger élargissement des horaires, il aurait été impossible d'obtenir une CCT. Il s'agit d'une branche à la fois très précarisée, peu syndiquée (environ 10% en moyenne nationale, un peu plus à Neuchâtel) et sans aucune tradition de partenariat social. La signature d'une CCT de force obligatoire représente à nos yeux une brèche importante du point de vue syndical, qui nous permettra enfin d'améliorer les conditions de travail dans ce secteur.

Le référendum contre la loi a été lancé dans des milieux non syndiqués, en particulier à la Migros, et les signatures sont récoltées sans mentionner l'existence de la CCT qui accompagne cette loi.

Lors des rencontres que nous avons organisées sur cette question en revanche, nous avions environ une moitié des personnes qui travaillaient à la Coop et à la Migros, et une autre moitié de magasins non soumis à une CCT. Nous avons pu observer une grande solidarité des premières envers les secondes.

La signature de cette CCT permettra-t-elle de renforcer le syndicat dans la branche?

Les combats autour des horaires d'ouverture n'ont jamais aidé à la construction syndicale, c'est autrement qu'il faut agir si l'on veut recruter de nouvelles·eaux membres et faire pencher le rapport de force de notre côté. Améliorer petit à petit le quotidien professionnel, si possible par des solutions collectives. Dans la vente, la situation est parfois un peu désespérante, mais les rares mouvements collectifs que nous avons pu y construire donnent des vitamines pour la vie à toutes celles et tous ceux qui y ont participé!

Propos recueillis par Antoine Chollet

SYNDICATS

Au pa de la

Le débat sus
rendum lancé co
des horaires d
magasins dans le
châtel est difficil
comprend bien la
de conventionne
de secteurs, en p
le tertiaire (ce sy
pas créé précisén
De l'autre, on r
qu'il est un don
référendaire a p
bien réussi au c
qui est la questi
d'ouverture des r
dossier, contraire
la démocratie di
met d'établir un
plus favorable au
référendaires pa
réalité, en parian
l'extension des h
tra de négocier
CCT. Unia fait l'
préférant s'appu
tence d'une CCT
gatoire pour amé
tions de travail
jusqu'ici peu con

FAIBLESSE DES SYN

Nous avons
ici la fétichisati
sein des appar
suisses, et les
produit en terr

ays
Paix du Travail

cité par le réfé-
ontre l'extension
l'ouverture des
e canton de Neu-
e. D'un côté l'on
a volonté d'Unia
er un maximum
particulier dans
ndicat ne s'est-il
ment pour cela?).
ne peut ignorer
naine où l'arme
articulièrement
ombat syndical,
on des horaires
magasins. Sur ce
ement à d'autres,
recte nous per-
rapport de force
x salarié·e·s. Les
artent de cette
t qu'un refus de
horaires permet-
une meilleure
analyse inverse,
uyer sur l'exis-
T de force obli-
éliorer les condi-
dans un secteur
ventionné.

DICATS

parfois critiqué
on des CCT au
reils syndicaux
effets qu'elle
me de bureau-

cratisation et de renforcement des appareils par rapport aux militant·e·s. Signer des conventions collectives entre «partenaires sociaux» ne peut être une politique valable que lorsqu'on se trouve dans une situation relativement favorable aux salarié·e·s et dans une dynamique d'amélioration de leurs conditions de travail. En d'autres termes, comme le mot le dit, il faut que le patronat puisse être raisonnablement considéré comme un «partenaire social». Ce n'est plus le cas aujourd'hui, ce qui rend la signature de CCT d'une part plus difficile, et d'autre part moins intéressante. Les syndicats ont commencé à s'en rendre compte, eux qui s'en retournent enfin vers la loi pour pallier les pires défauts du marché du travail (salaire minimum, inspection du travail, vacances, etc.). Comme le dit Gérard Filoche, il faut autant de loi que nécessaire, et autant de convention que possible. Force est d'admettre que depuis quelques années en Suisse, les améliorations des conditions de travail ne s'obtiennent presque plus que par la loi, le patronat n'étant plus un véritable partenaire avec lequel entamer des négociations.

La rédaction

SYNDICATS

«La CCT a été mal négociée»

Interview d'un des membres du comité référendaire.

Qu'est-ce que vous reprochez à cette CCT?

Pour commencer, il est important de préciser que nous ne sommes pas contre la CCT, mais contre l'extension des horaires d'ouverture fixée dans la loi (de 18h30 à 19h en semaine et de 17h à 18h le samedi, entre autres). Ensuite, nous estimons que cette CCT a été mal négociée. Elle n'assure qu'une demi-journée de congé par semaine, et non une journée entière, par exemple. Nous ne comprenons pas non plus comment les conditions de travail pourraient s'améliorer avec des horaires étendus, mais avec le même nombre d'employé·e·s faisant moins d'heures au total. Enfin, nous n'avons aucune idée du nombre de personnes qui connaîtront une amélioration de leurs conditions de travail avec cette CCT, Unia prétend ne pas avoir ces chiffres, ou du moins ne les communique pas. Nous avons seulement appris que les personnes gagnant moins de 3500 frs par mois représenteraient environ 10% du personnel de la vente.

En outre, les employé·e·s préfèrent gagner un peu moins mais en ayant plus de temps libre, qu'il s'agisse des heures d'ouverture ou des congés les 26 décembre et 2 janvier.

Le dernier problème tient à la reconduction de la CCT en 2018, pour laquelle le patronat demandera sans doute de nouvelles extensions des horaires d'ouverture, en menaçant de la dénoncer en cas de refus des syndicats.

Dans ces conditions, comment parvenir à syndicaliser ce secteur?

Il faut que le syndicat soit plus proche des vendeurs et des vendeuses. Nous avons par exemple appris par les journaux qu'une CCT était négociée. Unia a d'ailleurs elle-même reconnu que les informations étaient mal passées sur ce dossier. La situation est malheureuse, puisqu'elle dresse une partie du personnel de la vente contre Unia, ce qui n'est pas bon.

Si le référendum aboutit et que la nouvelle loi est refusée en votation, nous serons évidemment désolés pour les vendeuses·eurs pour lesquel·le·s la CCT aurait signifié une amélioration de leurs conditions de travail. Ce que nous disons cependant, c'est que les négociations qui seraient entamées dans cette éventualité devraient absolument intégrer le personnel lui-même. Cela donnerait d'ailleurs plus de poids aux syndicats dans les négociations.

Comment voyez-vous l'évolution du dossier ces prochaines années?

Nous ne sommes pas fous, il va bien falloir lâcher quelque chose. Ce que nous proposerions, c'est d'avancer par petits pas, et de commencer par exemple par le lundi matin (encore congé dans le canton de Neuchâtel). En revanche, nous contestons le fait que l'extension des horaires conduira à de nouvelles embauches dans le secteur, c'est un argument "bidon" avancé par le Conseiller d'État Thierry Grosjean. Les entreprises n'engageront pas de personnel de vente supplémentaire alors que les horaires, eux, augmenteront. Nos client·e·s devront donc malheureusement attendre plus longtemps car les vendeuses·eurs seront moins présent·e·s tous ensemble sur la surface de vente.

Quel est le lien avec le salaire minimum cantonal?

C'est le point qui nous fâche dans cette affaire. Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le nouveau salaire minimum cantonal, accepté en votation populaire en 2011 et dont le montant est toujours en cours de négociation, n'a pas été intégré dans la CCT. Si, comme nous l'espérons, il est fixé à 4000 frs, les salaires minimaux prévus dans la convention seraient dès lors caducs, puisqu'ils se situent en-dessous de ce montant. Cela signifie accessoirement que le patronat voudra assurément renégocier celle-ci aussi vite que possible, pour tenir compte de ce changement.

D'autre part, comment défendre un salaire minimum à 4000 frs, comme les syndicats le font aujourd'hui avec raison, alors qu'on se bat pour une CCT le fixant à 3200 frs?

Propos recueillis par Antoine Chollet

PRESSE

Qui a peur de Tamedia?

Depuis bientôt un mois, le monde de la presse semble bien agité par l'annonce du groupe Tamedia concernant ses résultats 2012 et ses projets financiers pour les trois prochaines années. En effet, le résultat n'affiche "que" 152 millions de bénéfice net (en recul de 15%) et une marge de rentabilité de 13,6%, au lieu des 15% souhaités. Les objectifs de rentabilité sont fixés par le Conseil d'administration pour 2016: il faudra 34 millions en plus pour la Suisse, dont 17,8 millions pour la Suisse romande. Les spéculations vont bon train, licenciements, fusion, disparition de titres. Les journalistes, syndicats et politiques vaudois et genevois craignent une atteinte à la diversité de la presse.

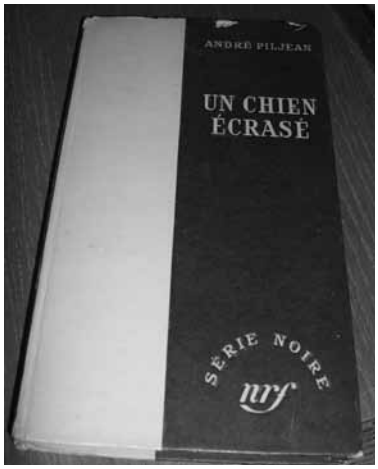

Chez Tamedia, certain·e·s journalistes préparent déjà leur reconversion professionnelle.

ATTEINTE À LA DIVERSITÉ DE LA PRESSE, OUI… ET NON

Ces mesures ne font que concrétiser un phénomène déjà à l'œuvre depuis bien longtemps, renforcé avec les acquisitions diverses et continuelles du groupe zurichois. Ainsi, la rencontre entre la délégation des Conseils d'État genevois et vaudois et Tamedia fait doucement sourire. D'une (quasi) même voix, les politiques se disent concernés par «une presse régionale de qualité, plurielle et offrant une diversité de titres et de contenus», Tamedia considérant «la richesse de l'offre de titres» comme «un pilier de leur entreprise».

Toutefois, le problème se pose différemment lorsqu'il s'agit de constater que pluralité des titres n'équivaut pas forcément à pluralité des contenus. Preuve en est que, pour suivre le sujet, les sites de *La Tribune* de Genève, du *Matin* et de *24 heures* ont publié les mêmes textes rédigés par Newsnet, agence appartenant également à Tamedia. Il serait également indispensable de remettre en question la dépendance de la presse à l'égard de la publicité, dans la mesure où l'évolution négative du marché publicitaire est invoquée pour justifier les mesures économiques. Ainsi, le débat reste teinté d'hypocrisie, puisqu'il occulte le fait qu'un groupe commercial controle déjà l'information, réduisant peu à peu à néant les débats et discussions nécessaires à la constitution d'un espace public démocratique.

Émilie Martini

VIDÉOSURVEILLANCE

La République des couard·e·s

Pour lutter contre des «actes de vandalisme, dommages à la propriété, actes de violence», la commune de Lutry a installé une quinzaine de caméras de surveillance dans deux collèges, filmant les préaux 24 heures sur 24.

ÉDUCATION VS SÉCURITÉ

Statuant sur la légalité de l'installation, le Préposé cantonal à la protection des données avait ordonné l'arrêt des caméras lors des heures de cours. Il recommandait une utilisation restrictive des installations dans un cadre scolaire, la mission d'éducation de l'école s'accommodant mal d'une surveillance permanente des élèves et des enseignant·e·s.

Le Tribunal cantonal ne se laisse pas émouvoir: le but de l'installation étant la prévention de délits, les juges considèrent que les caméras sont posées dans un but d'intérêt public, point.

ABSENCE DE RÉFLEXION

On dirait que la Cour s'est contentée de retranscrire les propos du commandant de police entendu en audience: il fallait se prémunir des atteintes venant de «jeunes extérieurs au collège». Les problèmes auraient cessé depuis la pose des caméras, et même s'il est dit que d'autres mesures ont été prises (renforcement de l'éclairage, augmentation des patrouilles, etc.), le Tribunal cantonal estime que le fait que les caméras n'ont filmé aucun délit en sept ans est la preuve de leur… utilité. Le sommet est atteint quand, constatant que d'autres communes ayant des problèmes de sécurité plus aigus qu'à Lutry se passent très bien de caméras, les juges écrivent que «l'on ne sait pas si [ces] communes (…) sont parvenues à régler ces problèmes comme l'a fait la Commune de Lutry».

S'alignant aveuglément sur l'avis d'un commandant de police de la banlieue huppée de Lausanne, le Tribunal cantonal vaudois offre à lire une décision hallucinante de bêtise, dénuée de toute réflexion autonome de la part de l'appareil judiciaire.

Arnaud Thièry

Lecture surveillée

La commune de Lutry n'est pas la seule à se préoccuper de la sécurité sur son territoire. On a appris cet hiver que la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU) prévoyait également d'équiper de caméras de surveillance ses deux sites principaux, officiellement pour lutter contre des vols devenus quotidiens. Pour celles et ceux qui n'amènent pas un onéreux matériel électronique avec eux lorsqu'ils vont à la bibliothèque, ces caméras ne servent de toute manière à rien, bien sûr. Et si vous n'aimez pas qu'on lise par dessus votre épaule, il vous faudra désormais éviter les fauteuils de la BCU. AC

HOMMAGE

L'écriture engagée de Chinua Achebe

Chinua Achebe, le romancier nigérian (mais aussi poète et essayiste) est décédé le 21 mars dernier à Boston à l'âge de 82 ans. Célébré comme le romancier africain le plus lu au monde, il enseignait depuis les années 1990 la littérature et les études africaines aux États-Unis.

Son roman le plus connu est certainement son premier, publié en 1958, *Things Fall apart* (publié en français sous le titre *Le Monde s'effondre*, Présence Africaine). La force de son œuvre, Achebe la puise dans sa volonté de raconter l'histoire d'un point de vue africain. Dans ses romans, Achebe utilise souvent l'histoire comme trame principale et place ses personnages face au passé et au présent, à la colonisation et la décolonisation. Mais ses personnages africains sont actrices·eurs de leur histoire. Il s'inscrit dans la lignée des premières·iers auteur·e·s du courant dit de l'*African personality* (ou «personnalité africaine») et c'est en cela qu'il a parfois été présenté comme un des pères de la littérature africaine moderne.

Dans un article célèbre de 1977, Achebe s'oppose résolument à la nouvelle de Joseph Conrad *Au cœur des ténèbres* (qui a notamment inspiré le film *Apocalypse Now* de Coppola). Pour Achebe, le caractère fondamentalement raciste de cette nouvelle – érigée en chef d'œuvre – la disqualifie totalement. Sa critique principale est que dans cette nouvelle, l'Afrique n'est que support et le facteur humain absent; l'Afrique ne serait qu'un champ de bataille métaphysique vide de toute humanité, dans laquelle l'Europe rentrerait à ses propres périls. Cette résonance par rapport à la politique et l'histoire se retrouvent dans toute son œuvre. Ainsi dans son dernier roman *Anthills of the Savannah* paru en 1987 (*Termitières de la savanne*), un des narrateurs·trices, le rédacteur en chef du journal gouvernemental, raconte que «*worshipping a dictator is such a pain in the ass*» (p. 45, soit «vénérer un dictateur est tellement embêtant»). Pointant au passage la dictature militaire au Nigeria et ses effets délétères. Ecrivant en anglais, mais inventant un imaginaire propre, Chinua Achebe a littéralement ouvert une des voies vers une littérature africaine autonome et émancipée de toutes tutelles.

Mathieu Gasparini

LE POING Lorsqu'il était au Conseil fédéral, le camarade **Moritz Leuenberger** affichait un tel respect pour la collégialité qu'on se demandait souvent quel était l'intérêt d'avoir un représentant socialiste au gouvernement. Quoiqu'il en soit, l'usage, que Moritz prisait tellement, veut que les retraité·e·s du Conseil fédéral n'interviennent que peu dans les affaires publiques à la fin de leur mandat. Quitte à franchir le Rubicon et à intervenir dans les médias, Leuenberger aurait au moins pu prendre la parole pour soutenir l'initiative 1:12 de la Jeunesse socialiste, au lieu d'expliquer que sa tête lui dit de voter non. Laquelle mérite donc bien de se prendre le poing du mois.

LA ROSE La rose de ce mois va à la députée travailliste **Glenda Jackson**, qui n'a pas hésité à déranger la session d'hommage consacrée à Margaret Thatcher par la Chambre des Communes en rappelant les innombrables méfaits de sa politique. La mort de la papesse du néolibéralisme a provoqué quelques déluges de haine plutôt inutiles, mais peu ont rappelé avec autant de précision, de rigueur et d'intelligence que Glenda Jackson ce que le thatchérisme a véritablement signifié pour la Grande-Bretagne: un appauvrissement généralisé pour que quelques privilégié·e·s puissent s'enrichir encore davantage.

TRADING DES MATIÈRES PREMIÈRES

La Suisse à la ramasse(-miettes)

La Suisse est une terre d'accueil pour les sociétés internationales de trading du domaine des matières premières, comme l'a montré le récent sommet international qui a eu lieu à Lausanne. Pourquoi les autorités suisses sont-elles heureuses d'accueillir ces entreprises sur leur sol? Car elles en perçoivent les miettes, ce qui fait beaucoup quand le pain est de la taille de plusieurs continents. La Suisse offre donc à ces entreprises des statuts spéciaux qui leur permettent d'éviter de payer la plus grande part des impôts qu'elles paieraient si elles étaient installées là où la marchandise est produite.

TRANSFER-PRICING

La logique de ces sociétés est simple: on achète pour pas cher des produits que l'on revend beaucoup plus cher. En général, c'est plutôt difficile à faire, parce que celui·celle qui vous vend la matière première n'est pas dupe: s'il·elle sait que ce qu'il·elle vous vend peut se vendre beaucoup plus cher ailleurs, vous ne pourrez pas l'acheter à ce prix. Mais si c'est vous qui contrôlez le·la productrice·eur/vendeuse·eur, vous pouvez lui faire accepter un échange totalement injuste. C'est ainsi que la plupart des bénéfices peuvent être enregistrés en Suisse, alors que la valeur a été produite ailleurs. Par contre, paradoxe, la législation suisse sur les impôts considère que le revenu a été fait à l'étranger (puisque l'activité réelle y est localisée) et on l'impose cinq fois moins que le reste des revenus au niveau des cantons et des communes.

POMPER LA VIE DES AUTRES

Évidemment, ces politiques ne sont pas sans conséquences vis-à-vis des populations des pays qui ne perçoivent pas la manne fiscale de ces entreprises. Les montants perdus au niveau international sont colossaux, et ont des conséquences sur le niveau de vie des gens qui sont beaucoup plus dramatiques que ce que les Suisses y perdraient. De plus, le fait que le trading soit devenu une activité en soi est un problème majeur. Lorsqu'on achète et vend des choses, lorsque l'on spécule grâce à des produits dérivés, on ne produit rien. Si l'on enregistre d'énormes profits sans rien ajouter, quelqu'un·e d'autre, qui lui produit de la valeur, perd quelque chose. Dans le cas des biens alimentaires, cela peut être le·la productrice·eur, qui n'est pas assez payé, ou le·la consommatrice·eur qui paie trop cher. On en arrive donc au paradoxe suivant: les pays qui produisent massivement les biens alimentaires voient leur population s'affamer car celle-ci n'a pas les moyens financiers des traders.

Samuel Bendahan

LIVRES

Syndicats et assurance chômage: une histoire complexe

Le mouvement ouvrier suisse est à la fin du XIXe siècle à l'origine d'importantes caisses de chômage. Les dirigeants syndicaux, tous des hommes proches de l'aile réformiste, considèrent l'assurance chômage comme un moyen permettant de promouvoir la solidarité syndicale, de limiter la pression sur les salaires et surtout de recruter et de fidéliser leurs membres.

Si quelques critiques sont formulées concernant le risque de voir la gestion de l'assurance primer sur les mobilisations collectives, lors de l'adoption de la première loi fédérale sur l'assurance chômage en 1924 la gestion des caisses de chômage par le mouvement ouvrier fait consensus, au moins au niveau des directions syndicales.

Afin de préserver l'existence de leurs caisses, les dirigeants s'opposent à l'étatisation de l'assurance, prônant un système de subventionnement public des caisses de chômage existantes qui sont à cette époque essentiellement des caisses syndicales. Le système adopté en 1924 répond également aux préoccupations de la droite parlementaire qui veut limiter les prérogatives de l'État et à celles du patronat qui cherche à éviter l'introduction d'une cotisation patronale. Le compromis, négocié entre les représentants de l'État, des partis, des forces syndicales et patronales, se fonde sur trois principes qui vont caractériser le dispositif jusqu'au milieu des années 1970: le caractère décentralisé de l'assurance, la gestion de celle-ci par des caisses privées et publiques et l'absence d'une affiliation obligatoire.

Dans un livre récent, nous cherchons à questionner à la fois les raisons et les conséquences de ce compromis. Ce livre montre que les enjeux autour de l'assurance chômage sont complexes. Il déconstruit les intérêts contradictoires qui ont motivé l'attitude du mouvement ouvrier à l'égard de l'assurance chômage et montre l'impact de la gestion ouvrière des caisses de chômage sur la politique syndicale.

Carola Togni, Jean-Pierre Tabin

À lire: Jean-Pierre Tabin, Carola Togni, L'assurance chômage en Suisse, *Lausanne, Antipodes, 2013.*

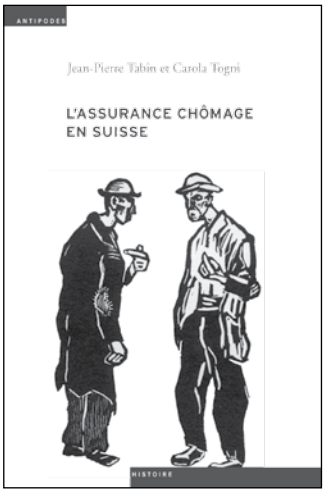

LIVRES

Michéa en débat

La publication du dernier ouvrage du philosophe et pamphlétaire Jean-Claude Michéa a suscité un vif échange entre nos rédacteurs Antoine Chollet (AC) et Gabriel Sidler (GS), dont nous publions ici quelques extraits (on trouvera l'intégralité de cette discussion sur notre site Internet).

AC: Chez Michéa, on note d'abord une critique du *Progrès* comme idée directrice de la gauche. Comme Marx et Engels dans le *Manifeste communiste*, Michéa reconnaît au capitalisme un aspect révolutionnaire, mais il le critique précisément pour cette raison. En «vaporisant tout ce qui est solide», celui-ci mettrait en péril un certain «socle anthropologique». Michéa ajoute même que toute gauche qui se reconnaît dans le Progrès n'est qu'une forme de soutien au capitalisme. Il ignore ainsi les critiques de gauche du progrès (à part celle d'Orwell), et sa position est fondamentalement conservatrice car elle s'appuie sur le morale ou la famille.

GS: En cadrant le débat autour d'une opposition entre progressisme et conservatisme, on ne comprend rien: en fait, à gauche, qualifier une position de «conservatrice» suffit souvent à clore le débat. Le vrai problème soulevé par Michéa est celui du *libéralisme*. On entend souvent parler d'une opposition entre un libéralisme économique (libre marché, libre échange) qui serait l'apanage de la droite, et un libéralisme «culturel» (valeurs d'ouverture, tolérance, etc.) qui serait défendu par la gauche. D'après Michéa, cette distinction est illusoire, car derrière ces deux variantes se trouve exactement la même chose: l'*individualisme libéral*.

Aux origines du mouvement socialiste, au XIXe siècle, il est très clair que les révoltes socialistes sont fondées sur des valeurs communautaires, ce sont des révoltes morales contre la destruction des modes de vie populaires par le capitalisme. C'est notamment l'intervention du marxisme qui détourne ces valeurs du socialisme originel vers le «progressisme» capitaliste.

AC: Mais au sein de la tradition socialiste, il n'y a pas que Marx qui défende l'individualisme! À l'inverse, le modèle communautaire suppose une très forte coercition sociale, des normes, des traditions, la surveillance mutuelle du groupe, de la famille, etc. Le problème avec Michéa, c'est cette idée que la lutte contre le capitalisme doit passer par le retour à des formes pré-capitalistes de société: la famille, les communautés traditionnelles, etc. Mais toute institution non capitaliste n'est pas nécessairement bonne!

GS: Il ne s'agit pas de chanter les louanges des sociétés traditionnelles en bloc, mais juste de ne pas les diaboliser. D'autre part, Michéa refuse de partir d'une définition du socialisme comme abstraction universitaire. Il reprend d'Orwell l'idée qu'il existe un clivage entre les valeurs abstraites du socialisme des élites et une vision plus populaire et incarnée du socialisme qui repose sur ces valeurs traditionnelles de «décence commune», qui seules peuvent constituer la base psychologique de dispositions à l'entraide et à la solidarité qu'il s'agira ensuite d'universaliser.

AC: Posons la question différemment: *qui* est l'adversaire pour Michéa? À le lire, la gauche progressiste en France, ce serait le «Grand Journal» de Canal+ et les éditoriaux de *Libération*. Peut-être qu'une partie de la gauche libérale se reconnaît dans ces deux médias, mais en faire la «gauche» dans son ensemble est insensé. Michéa se donne de faux adversaires qui ne représentent en rien la pensée de gauche actuelle, et qu'une position socialiste tout à fait classique permet d'attaquer sans aucun problème.

GS: La question que se pose Michéa est différente: pourquoi le discours anticapitaliste n'arrive-t-il pas à convaincre les gens ordinaires, alors que tout devrait les y mener? La gauche libérale ayant fait alliance avec la droite libérale et oublié son projet de «société sans classe», il n'y a plus de discours alternatif, dans lequel les classes populaires pourraient se reconnaître. Du coup, les gens ordinaires se tournent vers les seuls partis qui semblent offrir une critique radicale de la modernité capitaliste comme le FN en France. Pour Michéa, le langage que nous devons utiliser pour nous reconnecter avec les classes populaires ne peut donc plus être celui du libéralisme, et il faut au contraire revaloriser les liens, le monde commun, les attachements communautaires. Il ne faut pas oublier qu'à l'origine, le mot «socialisme» a été crée comme vocable à opposer à celui d' «individualisme».

AC: Mais toute la critique de la modernité capitaliste peut être faite sans devoir sombrer dans une vision réactionnaire de la société. À sa critique légitime de la modernité, Michéa ajoute des éléments politiquement inquiétants. Je pense que plutôt que Michéa, il vaut mieux aller lire les auteur·e·s qui s'inscrivent dans la tradition socialiste et démocratique: Rosa Luxembourg, George Orwell, André Gorz par exemple.

GS: Malgré tout, le culte du Progrès reste si fortement ancré aujourd'hui que je trouve les pamphlets de Michéa particulièrement salubres. Il vaut mieux s'inspirer du socialisme des origines plutôt que de perpétuer une fuite en avant individualiste et marchande.

Propos recueillis par Romain Felli

À lire (ou pas): Jean-Claude Michéa, Les mystères de la gauche. De l'idéal des Lumières au triomphe du capitalisme absolu*, Climats, 2013.*

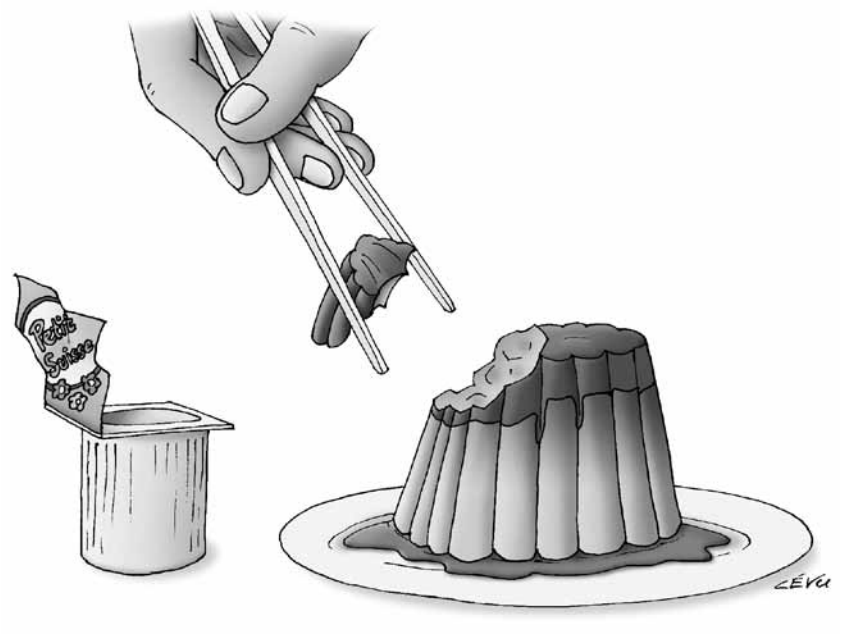

Burkhalter et Flamby visitent la Chine

JAB
CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi : Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Rumeurs d'outre-tombe

Maduro nous a expliqué que "quelqu'un" qui venait de rejoindre son créateur avait soufflé à l'oreille du Christ, pour transmission aux cardinaux, le nom de Bergolio comme nouveau Pape. Balivernes.

En réalité, début mars 2013, la Camarde glissa à l'oreille de Saint Pierre qu'elle comptait rappeler à elle une vieille peau qui finissait de se momifier à Londres.

Omniscient, Dieu convoqua immédiatement son conseil. À sa droite, Jésus suggéra alors le choix d'un Pape des pauvres. Avec Maggie de l'autre côté, il faut en effet s'attendre à ce que le passage vers l'Autre Monde, prochainement privatisé – Charon serait déjà inscrit à Pôle Emploi –, soit désormais réservé aux plus riches.

Les autres resteront sur terre. AT

EN BREF

Vers libéraux

Maggie n'est plus qu'un tas de chair.

Tigre

Le modèle de développement économique vaudois aurait lui aussi été plagié.

Journalisme 2.0

Le titulaire du faux compte twitter d'Oussama Ben Laden aurait aussi revendiqué les attentats de Boston.

Salon

Francis Sermet ne présentera pas de nouveau livre au Salon du livre de Genève.

Coopération

Neuchâtel et le Valais veulent désormais créer un nouvel axe fort en Suisse romande.

Politique

Adèle Thorens ne supporte pas qu'on lui fasse de l'ombre.

Révélations

Un nouveau reportage de la SRF consacré à Freysinger révèle qu'il possède l'intégrale de la série Derrick.

SITE INTERNET

Nouveautés sur notre site Internet

Ce mois-ci, vous pourrez trouver sur le site Internet de *Pages de gauche* la version complète de l'article de Dan Gallin consacré à une remise en perspective de la situation du Venezuela (p. 4), ainsi qu'une transcription de l'intégralité de la discussion suscitée par le livre de Jean-Claude Michéa, *Les mystères de la gauche* (p. 11).

On y trouvera également une analyse de la situation politique actuelle en Italie.

On pourra enfin y lire une critique du dernier film des frères Taviani, *Cesare deve morire*.